



ACACIA IMMOBILIER

EURL au capital de 8000 € - RCS Caen 453 064 594

Siège social : 49, avenue de la Mer, 14390 CABOURG

Tél : 02 31 28 00 00 - E-mail : cabourg@laforet.com

Barème à compter du 15 Avril 2021.

➤ Ventes :

Honoraires de transaction :

Part à la charge du VENDEUR : Forfait de 2 750€ + 2.5% du prix du bien au-delà de 50 000€.

Part à la charge de l'ACQUÉREUR : Forfait de 2 750€ + 2.5% du prix du bien au-delà de 50 000€.

Les honoraires sont partagés entre le VENDEUR et l'ACQUÉREUR sauf disposition contraire indiquée au mandat.

Dans le cas d'un mandat de recherche la totalité des honoraires est à la charge de l'ACQUÉREUR.

Honoraires de vente lot annexe :

Forfait de 1750€ à la charge du VENDEUR et de 1750€ à la charge de l'ACQUÉREUR.

Honoraires de rédaction d'acte :

350€ TTC à la charge du VENDEUR et 350€ TTC à la charge de l'ACQUÉREUR.

Cas particulier ➔ honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

➤ Viagers:

Les honoraires d'un montant de 10% TTC à la charge du DÉBIRENTIER sont calculés sur la valeur du bien qui a permis de déterminer le montant de la rente viagère.

➤ Locations :

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :** 8€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du LOCATAIRE et 8€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du BAILLEUR.
- **Etat des lieux d'entrée :** 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du LOCATAIRE et 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du BAILLEUR.
- **Entremise-négociation :** 2,5% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du BAILLEUR.

Honoraires pour les autres baux :

- **Location saisonnière :** 25% TTC du loyer total hors charges à la charge du LOCATAIRE.
- **Professionnels :** 25% TTC du loyer annuel HT et hors charges à la charge du LOCATAIRE.
- **Autres :** 25% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du LOCATAIRE.

➤ Gestion Locative :

Honoraires de gestion : 7,5% TTC du loyer mensuel charges comprises.

➤ Immobilier Commercial :

Honoraires de transaction :

5% HT soit 6% TTC du prix du bien avec un forfait minimum de 5 000 € HT

N° TVA intra-communautaire : FR 15 453 064 594 – Titres professionnels: Agent immobilier et Administrateur de biens – Activité: Transaction et Gestion - Carte professionnelle (T+G) n°CP114012016000004735 délivrée(s) par la C.C.I de Caen (14000) 1, rue René Cassin Saint Contest -- NE DOIT PAS RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante de la SAS LAFORÊT FRANCHISE.